

PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

LUNDI 20 JUIN 2011

Extrait du Registre des Délibérations Conseil de la Communauté de Communes du lundi 20 juin 2011

Début de séance : 20 h 00

Nombre de membres du Conseil de la Communauté de Communes : 22

En exercice : 22

Présents : 19

Représentés : 2

Absent : 1

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 20 juin, les membres composant le Conseil de la Communauté de Communes de Charenton – Saint Maurice, régulièrement convoqués le 14 juin 2011, se sont réunis en séance publique à la Mairie de Charenton-le-Pont, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents :

Jean-Marie BRÉTILLON , Président
Christian CAMBON , Premier Vice-Président
Hervé GICQUEL , Deuxième Vice-Président
Richard PUYAL , Troisième Vice-Président
Delphine HERBERT , Quatrième Vice-Président
Pascal DURAY , Cinquième Vice-Président
Alain GUÉTROT , Délégué
Marie-Béatrice BERTRAND , Déléguée
Magdalena AMOURETTI , Déléguée
Anne-Marie THIERCE , Déléguée
Françoise NOLOT , Déléguée
Pascale CHENNE , Déléguée
Jean-Marc BOCCARA , Délégué
Jean-Manuel FAINTUCH , Délégué
Chantal GRATIET , Déléguée
Patrick SEGALAT , Délégué
Valérie FRUAUT , Déléguée
Alain DREYER , Délégué
Arieh ADIDA , Délégué

Ont donné pouvoir :

Benoît WOESSMER , Sixième Vice-Président, a donné pouvoir à Hervé GICQUEL , Deuxième Vice-Président
Gilles-Maurice BELLAÏCHE , Délégué, a donné pouvoir à Arieh ADIDA , Délégué

Absent :

Louis GRENIER , Délégué

Fin de séance : 22 h 00.

Madame Chantal GRATIET a été désignée Secrétaire de séance.

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU INTEGRAL DU CONSEIL DU 26 AVRIL 2011.

LISTE DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

ADMINISTRATION GENERALE

1. FIXATION DES TARIFS DE CERTAINES MANIFESTATIONS DE LA SEMAINE BLEUE.

RAPPORTEUR MADAME MARIE-BEATRICE BERTRAND

2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU RESTAURANT INTER ENTREPRISES « LA COUPOLE ».

RAPPORTEUR MONSIEUR PATRICK SEGALAT

FINANCES

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL – ANNEE 2010.

RAPPORTEUR MONSIEUR HERVE GICQUEL

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « ANIMATIONS-SPECTACLES » – ANNEE 2010.

RAPPORTEUR MADAME DELPHINE HERBERT

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2010 PRESENTE PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE.

RAPPORTEUR MONSIEUR JEAN-MARC BOCCARA

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « ANIMATIONS-SPECTACLES » 2010 PRESENTE PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE.

RAPPORTEUR MADAME DELPHINE HERBERT

7. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2010.

RAPPORTEUR MONSIEUR JEAN-MARC BOCCARA

8. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF « ANIMATIONS-SPECTACLES » 2010.

RAPPORTEUR MADAME DELPHINE HERBERT

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INTERCOMMUNALES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2011.

RAPPORTEUR MONSIEUR PATRICK SEGALAT

10. SUSPENSION DE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2011 SUR LA FIXATION DE LA BASE MINIMUM POUR LE CALCUL DE LA COTISATION MINIMALE DE C.F.E.

RAPPORTEUR MONSIEUR HERVE GICQUEL

11. REMBOURSEMENT RELATIF AUX ILLUMINATIONS DE NOËL ET LE FLEURISSEMENT DU PONT DE CHARENTON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTON – SAINT MAURICE ET LA VILLE DE MAISONS-ALFORT.

RAPPORTEUR MADAME PASCALE CHENNE

12. GARANTIE INTERCOMMUNALE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA S.A. D'H.L.M. VALOPHIS SAREPA, POUR UN MONTANT DE 11 414 234,00 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN E.H.P.A.D. DE 70 LITS ET UN ACCUEIL DE JOUR DE 5 PLACES SITUÉ AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY SUR CHARENTON-LE-PONT AINSI QU'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE.

RAPPORTEUR MONSIEUR HERVE GICQUEL

RESSOURCES HUMAINES

13. REGLEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

RAPPORTEUR MONSIEUR JEAN-MANUEL FAINTUCH

14. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.

RAPPORTEUR MONSIEUR HERVE GICQUEL

CULTURE

15. DON DE GRAVURES REALISEES PAR LES ENFANTS DE L'ATELIER D'EDITION POUR L'ASSOCIATION GAMBALO NIPPON.

RAPPORTEUR MADAME DELPHINE HERBERT

COOPERATION INTERCOMMUNALE

16. APPROBATION DE LA CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES ET DE PROJETS SUR LE PERIMETRE DE L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'EST PARISIEN (A.C.T.E.P.) AINSI QUE SES STATUTS ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT.

RAPPORTEUR MONSIEUR PATRICK SEGALAT

POLITIQUE DU LOGEMENT

17. DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2010 : DESIGNATION DES MEMBRES ASSOCIES A L'ELABORATION DU P.L.H., ET MODALITES D'ASSOCIATION.

RAPPORTEUR MONSIEUR HERVE GICQUEL

ECONOMIE

18. EXONERATION DU VERSEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR DES ENTREPRISES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

RAPPORTEUR MONSIEUR PATRICK SEGALAT

19. INTEGRATION DE LA VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE PARMIS LES VILLES ORGANISATRICES DU CARREFOUR DE L'EMPLOI ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

RAPPORTEUR MONSIEUR PATRICK SEGALAT

20. APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE RE-ADHESION A LA PFIL AU TITRE DE L'ANNEE 2011.

RAPPORTEUR MADAME ANNE-MARIE THIERCE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

21. DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION BRUITPARIF.

RAPPORTEUR MONSIEUR ALAIN GUETROT

POINT SUPPLEMENTAIRE

22. GARANTIE INTERCOMMUNALE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SA HLM 3F, POUR UN MONTANT DE 1 340 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, POUR FINANCER LA RESIDENTIALISATION DE 256 LOGEMENTS.

RAPPORTEUR MONSIEUR JEAN-MARIE BRÉTILLON

Communauté de Communes
Charenton - Saint-Maurice

Séance du lundi 20 juin 2011

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Je vais procéder à l'appel.

Appel

Nous allons désigner un Secrétaire de séance. Qui souhaite être Secrétaire de Séance ? Madame GRATIET.

Madame Chantal GRATIET est désignée Secrétaire de séance.

Avant de commencer cette séance du Conseil de Communauté de Communes, Madame HERBERT a un petit mot à nous dire concernant le CD « FanfaRythme ».

Madame Delphine HERBERT. – Merci, Monsieur le Président. J'ai le plaisir de vous présenter « FanfaRythme », qui est un CD enregistré au studio de l'Espace Jeunesse par les élèves et les professeurs du conservatoire André Navarra. C'est une belle initiative artistique et pédagogique, puisque les morceaux ont été composés par les professeurs et que les enfants ont ainsi découvert la fabrication d'un CD. Vous aurez la joie de l'écouter.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci pour ce petit cadeau. Je voulais ajouter que nous avons un point complémentaire, qui concerne une garantie de prêt. Comme c'est arrivé récemment et que nous ne voulions pas perdre trois mois en raison des vacances, je vous proposerai tout à l'heure de vous présenter cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU INTEGRAL DU CONSEIL DU 26 AVRIL 2011

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Vous avez reçu le compte-rendu intégral du Conseil de Communauté du 26 avril 2011. Y a-t-il des remarques, sur ce compte-rendu ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

LISTE DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Un certain nombre de décisions ont été prises, dont je vais brièvement vous donner les éléments.

- Modification de la décision n°08-0007 du 30 décembre 2008 portant création d'une régie de recettes auprès des conservatoires de musique : jusque-là, la somme maximale qu'il pouvait y avoir en caisse se montait à 20 000 euros. Or, vous le savez, la trésorerie a émigré à Saint-Maur, aussi les déplacements sont-ils plus complexes ; d'autre part, du fait de la Communauté de Communes, les fonds se sont accrus. Pour ces raisons, je vous propose de monter cette autorisation de détention de fonds à 35 000 euros.

- Signature de la convention d'utilisation partagée des logiciels GIDem (*gestion informatisée des demandeurs d'emploi*) et GIOtec (*gestion informatisée de l'Observatoire du tissu économique*) : il s'agit de faciliter la coordination des organismes chargés des demandes d'emplois.

- Signature de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive entre la Communauté de Communes et le GIMAC : le prix d'une consultation revient à la Communauté de Communes à 74 euros HT par agent.

- Signature de la convention pour l'organisation du Carrefour de l'Emploi 2011, avec la Maison de l'Emploi (MDE) de Maisons-Alfort, Charenton, Saint-Maurice : c'est notre Communauté de Communes qui a été chargée, cette année, de faire ce Carrefour.

- Modification de la décision n°08/0009 du 30 décembre 2008 relative à la création d'une régie de recettes auprès des bibliothèques – médiathèques : du fait du changement de nom de ces dernières, nous avons passé cette délibération. A présent, la régie principale sera à la médiathèque Eugène Delacroix, et il y aura des sous-régies à la médiathèque des Quais, à Charenton, et à la médiathèque de Bercy.

- Signature de la convention relative à l'accueil de balades et ateliers organisés par la Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice dans le cadre de la semaine du développement durable : ces balades et ateliers sont organisés avec le concours des hôpitaux de Saint-Maurice. Il s'agit d'autoriser les Charentonnais et les Mauritiens à visiter ce merveilleux parc des hôpitaux de Saint-Maurice.

- Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer avec le collègue Gustave Monod à Vitry-sur-Seine la convention de mise à disposition de

l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages pour une classe à PAC (Pratiques Artistiques et Culturelles) : je pense que cela ne pose pas de problème.

- Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer avec l'artiste sculpteur Robert ARNOUX une convention pour l'organisation d'une exposition en plein air intitulée « Robert ARNOUX, Sculptures » en juin 2011 : c'est une exposition absolument merveilleuse et magnifique. Vous savez que nous avons eu un petit incident, après l'inauguration de jeudi soir. Dimanche matin, une statue a malheureusement été vandalisée. Monsieur Robert ARNOUX a donc préféré tout retirer, et je le comprends. Je le déplore, parce que ces sculptures au milieu des jardins urbains, au niveau de l'allée des Tilleuls, étaient absolument magnifiques. Les couleurs se fondaient admirablement avec l'ensemble du bâti architectural. Ce vandalisme nous a privés d'une très belle exposition : ceux qui ont pu la voir jeudi, vendredi et samedi peuvent en témoigner. Nous avons une convention, au point de vue assurance. Ni la Ville, ni les compagnies d'assurance, ni monsieur ARNOUX n'ont pu prendre d'assurance ; c'est donc aux frais de l'artiste.

Voilà donc les décisions qui ont été prises et les signatures qui ont été faites durant le laps de temps entre le dernier Conseil de Communauté et aujourd'hui.

ADMINISTRATION GENERALE

1. FIXATION DES TARIFS DE CERTAINES MANIFESTATIONS DE LA SEMAINE BLEUE.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – La Semaine Bleue aura lieu du 11 au 19 octobre 2011.

Madame Marie-Béatrice BERTRAND. – Monsieur le Président, chers collègues, je vous précise que le point n° 1 concerne directement nos seniors, ainsi que les tarifs de la Semaine Bleue, dont vous avez le détail dans le compte-rendu joint.

L'année 2011 a engrangé peu de changements sur les tarifs, si ce n'est le dîner-spectacle à 25 euros, en 2010, transformé en déjeuner-spectacle pour 2011, à 10 euros.

En 2010, le budget de cette manifestation était le suivant : 63 461 euros pour le coût de la manifestation, 9 863 euros pour la recette, dont 1 372 euros ont été extraits afin d'assurer, durant une période, des repas plus consistants aux enfants d'Ankasina. Je vous informe par là-même que cette question entraînera une délibération spécifique. La prévision pour 2011, concernant la Semaine Bleue, est de 65 000 euros en crédits et 8 400 euros en recettes.

J'en profite pour féliciter chaleureusement nos deux Vice-Présidentes des CCAS, chargées de l'organisation et qui, en huit jours, sont allées de manifestations en manifestations, assurant un marathon irréprochable. Je vous saurai gré de bien vouloir voter cette tarification et vous en remercie par

avance.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Madame BERTRAND. Y a-t-il des remarques, après ces félicitations ? C'est vrai que c'est un moment très important pour les seniors, pour l'organisation de la ville, pour nos adjoints. Y a-t-il des remarques, sur ces tarifications ? S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

Adopté à l'unanimité.

2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU RESTAURANT INTER ENTREPRISES « LA COUPOLE ».

Monsieur Patrick SEGALAT. – Merci, Monsieur le Président. Ce dossier s'appuie sur le principe de l'adhésion de la Ville de Charenton au restaurant inter entreprises « La Coupole », qui permet au personnel communal évoluant et travaillant sur la ville de Charenton de se restaurer durant la pause déjeuner. Conjointement à la création de la Communauté de Communes, pour le personnel communal de Charenton qui avait pu être transféré sur la Communauté de Communes, ainsi que pour celui qui avait pu être recruté ultérieurement sur le site géographique de Charenton, mais toujours dans la même collectivité, la Ville de Charenton demandait un remboursement à l'EPCI en fonction du nombre de repas annuel.

Il s'agit aujourd'hui, très concrètement, de réduire tous les flux financiers qui peuvent exister entre la Communauté de Communes et les deux Communes membres, d'éviter toute forme de refacturation, comme nous pouvons le voir à travers ce dossier, qui alourdissent considérablement le travail de nos services comptables respectifs. Ce qui est proposé ce soir, par rapport à ce dossier, c'est une adhésion directe de la Communauté de Communes au restaurant inter entreprises. L'objet précis de cette délibération est d'approuver l'adhésion au restaurant inter entreprises « La Coupole », sachant que le personnel intercommunal basé sur Saint-Maurice continuera à bénéficier du restaurant municipal de la ville de Saint-Maurice. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Monsieur SEGALAT. Nous allons donc dans la simplification. Y a-t-il des remarques, sur cette adhésion de la CC au RIE ? Pas de remarques.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL – ANNEE 2010.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Normalement, je dois m'absenter. Monsieur CAMBON prendra la présidence de la séance durant mon absence.

Monsieur Hervé GICQUEL. – Merci, Monsieur le Président. Le compte administratif 2010 se traduit, comme la note de présentation vous le précise, par un déficit d'un peu plus de 739 000 euros, qui se ventile de la manière suivante : un excédent de la section de fonctionnement pour 1 087 000 euros, un résultat excédentaire de la section d'investissement de 206 000 euros, mais également des restes à réaliser qui ont basculé sur l'exercice 2011 pour 1 943 000 euros environ.

Je vais vous apporter quelques précisions pour expliquer cet excédent de fonctionnement et ce résultat global de - 739 000 euros. Dans un premier temps, je considérerai la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, puisque nous arrivons à un taux de réalisation un peu supérieur à 97 %. Je précise, comme je l'avais fait en commission des Finances, que si vous avez pu, pour un certain nombre d'entre vous, noter un différentiel important des charges à caractère général – je parle des dépenses de fonctionnement – entre l'exercice 2009 et l'exercice 2010, nous le devons pour l'essentiel au transfert des compétences liées à l'organisation des séjours, d'une part, et à la prise en charge de l'entretien des locaux directement par la Communauté de Communes, d'autre part. Ceci explique totalement la progression du chapitre des charges à caractère général de l'ordre de 10 %.

Sur la partie des dépenses, avant de parler rapidement des recettes, comme je l'indiquais, nous pouvons considérer qu'elles sont bien maîtrisées, par rapport aux estimations. Il n'y a en aucun cas de dérapage mentionné. Les nouvelles compétences qui se sont agrégées au 1^{er} janvier 2010 expliquent pour une large part la progression de ce chapitre. Pour le reste, tout ce qui est achat de fournitures, achat de prestations de service, énergie, eau, contrats de prestations de service, c'est assez conforme, à quelques milliers d'euros près, aux prévisions budgétaires. Concernant l'entretien des locaux, je viens d'expliquer les raisons pour lesquelles nous avons une progression assez sensible, par rapport aux crédits ouverts, des dépenses réalisées, puisque nous atteignons environ 80 000 euros de dépenses.

Concernant les flux financiers avec les Communes membres, nous pouvons noter, là aussi, une relative stabilité par rapport aux prévisions initiales. Je précise que si nous faisons la comparaison avec l'exercice 2009, toutes choses égales par ailleurs, il faut être prudent dans cette analyse, dans la mesure où les refacturations, auparavant, étaient rattachées aux articles correspondant à la nature et au profil de la dépense, alors qu'au cours de l'exercice 2010, nous avons logé tous ces flux financiers à l'article 62875. Je précise cet élément d'ordre comptable pour permettre la comparaison, le cas échéant, avec l'exercice précédent.

Fêtes, foires et réceptions : c'est en général un chapitre qui est plutôt consommateur de dépenses supplémentaires. La tendance est plutôt à une excellente maîtrise des dépenses dans ce domaine, puisque chaque année, nous les voyons régresser. Les actions à caractère commémoratif, par exemple, ont été réduites d'un peu plus de 11 % par rapport à l'exercice 2009. Quant au coût de la Semaine Bleue, nous pouvons à nouveau adresser un satisfecit aux organisateurs et aux élus qui s'en chargent, puisque nous notons une diminution, par rapport à l'exercice 2009, de l'ordre de 2,5 %. C'est un élément qu'il faut pouvoir noter.

Communications, annonces et insertions : pas d'éléments nouveaux, ou en tout cas particuliers, à noter.

Je passe rapidement aux charges de personnel, qui est un chapitre important des dépenses de fonctionnement. Il s'établit, en réalisé, à 5 270 000 euros. A cet égard, nous n'avons qu'une annulation de crédits, globalement, de 340 000 euros. Cela prouve que le chapitre est bien contenu, puisque nous parvenons, grosso modo, à un taux de réalisation de 94 %.

Atténuations de charges : il s'agit, bien sûr, de l'attribution de compensation reversée aux Communes membres pour ce qui n'est pas consommé de produit fiscal, ex-taxe professionnelle unique ou compensation relais de l'exercice 2010.

Les autres charges de gestion courante sont, elles aussi, correctement réalisées par rapport aux prévisions, puisque nous atteignons un peu plus de 97,5 %. Ce sont les contributions nécessaires vis-à-vis du SYCTOM, notamment, pour le traitement des ordures ménagères.

La subvention d'équilibre dévolue au budget annexe « animations-spectacles », dont l'inscription initiale était de 246 000 euros, s'est finalement établie, au terme de l'année, à 204 000 euros, ce qui explique l'écart de réalisation.

Il n'y a pratiquement pas de charges financières. Je passerai également sur le point des charges exceptionnelles.

Concernant les recettes de fonctionnement, le taux de réalisation est quasiment identique à la prévision, puisque le différentiel positif n'est que de 0,17 %, ce qui procure in fine un produit complémentaire de l'ordre de 41 000 euros. C'est très anecdotique, mais cela contribue tout de même à l'excédent de fonctionnement. Nous retrouvons là les redevances des produits des services, de toutes les contributions aux activités que nous pouvons percevoir, comme les redevances spéciales pour l'enlèvement des ordures ménagères et tout le chapitre des impôts et taxes au titre de la compensation relais, qui était à l'euro près conforme à la prévision, donc à la notification qui nous avait été adressée par l'administration fiscale. Il y a également un petit complément au titre des rôles supplémentaires, puisque nous enregistrons 8 300 euros à cet égard.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous avons un petit écart positif. Ce différentiel s'explique par l'évolution que nous pouvons constater, le cas échéant, entre les bases fiscales définitives et les bases prévisionnelles, sur lesquelles est assis l'exercice d'estimation.

Pour la partie des dotations, subventions et participations, le chapitre 74, il n'y a pas d'élément notable à relever, sinon de constater que les dotations et participations sont en régression, par rapport à l'exercice 2009. Nous sommes bien dans l'inversion des dotations que nous recevons de l'État. La dotation intercommunale s'établit à 871 759 euros, alors qu'elle était pratiquement de 873 000 euros en 2009. Nous constatons, en revanche, une dotation de compensation un peu supérieure à celle que nous avons constatée

au cours de l'exercice précédent, de l'ordre d'une quinzaine de milliers d'euros.

Il n'y a rien de particulier pour les autres produits de gestion courante. Ce sont des montants qui restent modestes par rapport à ce chapitre des recettes de fonctionnement.

Je passe à la partie investissement, pour relever deux aspects. Le chapitre des dépenses réelles d'investissement est le cœur de métier des collectivités, avec toutes les dépenses associées aux travaux sur les équipements publics : création, rénovation, réhabilitation et entretien général du patrimoine intercommunal. Le constat est fait, au titre de l'exercice 2010, d'une réalisation qui reste modeste, en-deçà de nos objectifs, puisque nous atteignons 62 %. A l'exception des crédits annulés, pour lesquels j'ai quelques exemples à apporter, nous avons un montant global de restes à réaliser qui affleure les 2 millions d'euros, basculant sur l'exercice 2011.

En 2010, par exemple, la rénovation du marché Émile Bertrand a connu quelques difficultés quant à l'instruction de ce dossier. Nous avons optimisé, par la recherche de financements complémentaires pour nous accompagner dans cette démarche, ce qui nous a conduits à obtenir du FISAC un montant non négligeable d'un peu plus de 300 000 euros, de mémoire. In fine, même si le calendrier a été reporté, ce qui explique que nous ayons annulé un montant de 1 160 000 euros sur les engagements d'investissement, nous avons mis à profit ce temps pour faire en sorte que le coût global soit réduit, par rapport à ce qui était initialement estimé. Nous avons également annulé quelques crédits concernant les travaux de rénovation de la partie façade et entrée du Théâtre des Deux Rives, pour un montant de 500 000 euros, qui a été basculé sur l'exercice 2011. Autre élément ponctuel que nous pouvons noter : la prévision non réalisée de la surcharge foncière associée à une opération de logement social, avec la construction de huit logements locatifs à Saint-Maurice, avenue du Maréchal Leclerc, pour laquelle un montant de 139 000 euros a été annulé. Ces montants, pour les raisons que je viens d'indiquer d'instruction et de cheminement du processus d'investissement, ont conduit à un taux de réalisation d'un peu plus de 62 %.

Je conclurai par les recettes d'investissement, pour rappeler que les prévisions budgétaires s'établissaient à 4 310 000 euros et que la réalisation s'est établie à 1 047 421 euros, soit une exécution de 24 %. Nous retrouvons ici l'écriture associée à la norme comptable M14, à savoir l'affectation du résultat du compte administratif précédent, donc 2009, pour 952 000 euros, qui concourent aussi aux recettes. Nous avons enregistré la subvention du Conseil Régional, que nous pouvons noter, qui aide au financement de la réhabilitation du T2R pour 538 500 euros, que nous rattachons finalement à l'exercice 2011, du fait d'une notification assez tardive. C'est une inscription qui, finalement, ne s'est pas réalisée, ce qui explique aussi pourquoi le niveau des recettes atteint 24 % de réalisation. Enfin, nous n'avons pas, de fait, eu recours à la mobilisation de l'emprunt initial, qui était de 2 683 915 euros. Cela ne sera probablement pas le cas pour l'exercice 2011, mais nous aurons d'autres rendez-vous budgétaires pour le constater ou pas.

Voilà, Monsieur le Président, en synthèse, ce que je pouvais apporter comme précision sur le compte administratif 2010 de

l'intercommunalité.

Monsieur Christian CAMBON. – Merci, Hervé, pour cette présentation synthétique et tout à la fois détaillée. Y a-t-il des observations ? Monsieur ADIDA.

Monsieur Arieh ADIDA. – Bonsoir à tous. Première chose, nous reconnaissons, au nom de mon groupe, une partie de fonctionnement correctement exécutée. En revanche, nous avons de fortes réserves sur la partie investissement, comme vous pouvez vous en douter. Il est représentatif de voir que les pourcentages, dans la note de présentation, reflètent les consommations du réalisé pour le fonctionnement et incluent le reste à réaliser pour l'investissement. C'était peut-être plus présentable, mais en fait, nous sommes à une réalisation d'un peu moins de 22 %.

J'ai bien entendu vos explications. Il n'en reste pas moins que nous avons eu, lors de la présentation du budget primitif 2010, des effets d'annonce en termes d'investissement, avec un emprunt d'équilibre qui accompagnait ces projets et ces annonces d'investissement. Deuxième annonce : pas d'emprunt, l'intercommunalité est bien gérée. En revanche, les projets ne sont pas non plus réalisés.

Nous ne pourrions donc absolument pas approuver ce compte administratif principal : nous voterons contre cette présentation et ce résultat.

Monsieur Christian CAMBON. – Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix.

Adopté à la majorité.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « ANIMATIONS-SPECTACLES » – ANNEE 2010.

Madame Delphine HERBERT. – Il s'agit du budget annexe des théâtres. Le compte administratif du budget annexe « animations-spectacles » 2010 est arrêté à hauteur de 298 003,51 euros pour les dépenses et 303 350,13 euros pour les recettes. Ce chiffre comprend l'excédent de fonctionnement reporté de 2009, qui était de 4 568,31 euros.

Au niveau des dépenses, nous avons des charges à caractère général qui sont représentées par les achats de spectacles et les dépenses liées aux spectacles, pour 178 116,94 euros, la location de matériel pour 17 581,80 euros, les autres services extérieurs à hauteur de 65 111,30 euros, les impôts et taxes pour 34 655,57 euros. Ensuite, nous avons des charges exceptionnelles, avec le paiement de certaines factures non rattachées des années antérieures pour 2 538,90 euros.

Concernant les recettes, la vente des spectacles aux T2R et TVO représente 49 646,89 euros. Nous recevons une subvention du Conseil Général à hauteur de 16 100 euros. La participation du budget principal, c'est-à-dire notre

subvention d'équilibre, est de 204 000 euros. Nous avons aussi des recettes grâce aux locations de salles des théâtres pour 27 545,78 euros, des produits exceptionnels pour des titres d'écart de rattachement pour 1 400 euros et une régularisation de la TVA pour 89,15 euros. Nous retrouvons également l'excédent de l'année antérieure pour 4 568,31 euros.

Voilà pour ce compte « animations-spectacles ».

Monsieur Christian CAMBON. – Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Les budgets sont votés, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Parfait, merci. A l'unanimité ?

Monsieur Christian CAMBON. – Le second, pas le premier.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Bien. Je vous remercie, et je vais donc passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2010 PRESENTE PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE.

Monsieur Jean-Marc BOCCARA. – Merci, Monsieur le Président. Après l'examen du compte administratif principal de 2010, il s'agit de statuer et d'approuver les écritures comptables de madame la Trésorière Principale au regard du budget principal 2010, intégrant le report des résultats de l'exercice principal 2009, dressé également par l'ordonnateur. Il vous est donc demandé d'approuver ce compte de gestion. Je rappelle que la commission des Finances a approuvé à l'unanimité cette résolution.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « ANIMATIONS-SPECTACLES » 2010 PRESENTE PAR MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE.

Madame Delphine HERBET. – Merci, Monsieur le Président. C'est la même chose pour le budget annexe « animations-spectacles ». Il est donc demandé aux membres du Conseil de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations de madame la Trésorière Principale, effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Pas de remarques ?

Adopté à l'unanimité.

7. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2010.

Monsieur Jean-Marc BOCCARA. – Merci, Monsieur le Président. Nous constatons un excédent de 1 097 474,29 euros de la section de fonctionnement, rattaché au compte primitif 2010. Il convient de le réaffecter à la section investissement pour financer les opérations en 2011. Il s'agit du compte 1068, qui s'intitule « excédent de fonctionnement capitalisé du budget primitif de 2011 ». Je vous rappelle que la commission s'est réunie et a donné un avis favorable à la majorité sur cette résolution. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Monsieur BOCCARA. Pas de remarques, sur cette affectation ?

Adopté à la majorité.

8. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF « ANIMATIONS-SPECTACLES » 2010.

Madame Delphine HERBERT. – Merci, Monsieur le Président. Le compte administratif annexe « animations-spectacles » 2010 permet de constater un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 5 346,62 euros. Considérant l'affectation des résultats 2010 par une reprise anticipée au budget primitif 2011, votée le 26 avril 2011, et considérant la nécessité de confirmer l'affectation de cette somme en recettes de la section de fonctionnement sur l'exercice 2011, il est proposé d'affecter cet excédent en report de fonctionnement au compte 002, « excédent reporté du budget primitif annexe « animations-spectacles » 2011 ».

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Pas de remarques ?

Adopté à l'unanimité.

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INTERCOMMUNALES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2011.

Monsieur Patrick SEGALAT. – Merci, Monsieur le Président. A travers ce dossier, c'est également l'occasion de saluer le monde associatif, et plus particulièrement ceux qui évoluent dans les compétences qui nous intéressent ce soir dans le cadre de la Communauté de Communes et, à travers le monde associatif, bien évidemment, tous les bénévoles et dirigeants des associations que nous allons pouvoir citer, ou du moins évoquer, par rapport à ces subventions. Elles ont été attribuées suite à un travail au sein de deux commissions : la commission de la Culture du 31 mai et la commission des Finances du 7 juin. Ces travaux se sont établis à travers le budget primitif, qui avait permis l'attribution de cinq enveloppes, comme cela vous est indiqué en note de présentation, pour un total de 55 325 euros.

Il faut savoir que nous avons déjà un peu anticipé cette attribution, notamment à travers une subvention à nos deux groupements d'entraide, villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, avec la mise en place des Chèques Vacances. Il est toujours important de pouvoir attribuer cette subvention un peu plus tôt dans le temps, afin de permettre au personnel d'anticiper ses congés, à commencer par ceux de Pâques. Une somme de 6 700 euros avait donc déjà été attribuée exclusivement pour les Chèques Vacances.

Les travaux de ces deux commissions ont permis d'attribuer au Monde des Anciens Combattants 10 105 euros, à l'identique de la prévision. Le secteur culturel aura 27 300 euros sur les 28 220 euros. La différence de 920 euros aura permis de consolider une aide aux projets, qui est une autre forme de subvention que nous avons l'habitude de voir au sein de cette instance. Reste une somme de 5 100 euros, qui concerne encore les groupements d'entraide des villes de Charenton et Saint-Maurice, pour le personnel communal, sur leur fonctionnement habituel autre que les Chèques Vacances. Pour l'action économique, 2 200 euros sont attribués au Club Gravelle Entreprendre. Pour les foires et marchés, 3 000 euros sont attribués à notre Comité de Coordination des Marchés, association qui gravite à la fois sur Charenton et sur Saint-Maurice, sur nos deux marchés. Je précise que le Monde des Anciens Combattants est composé de dix-sept associations ; quant au secteur culturel, il en regroupe vingt.

Voilà, Monsieur le Président, la synthèse de ces attributions de subventions.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Monsieur SEGALAT. Y a-t-il des remarques, sur cette attribution de subventions ? Monsieur ADIDA.

Monsieur Arieh ADIDA. – La première chose est un détail pour les archives : les avis ont été intervertis, dans la note de présentation. La commission de l'Administration Générale a voté pour le secteur des anciens combattants et de la culture, tandis que la commission de la Culture a voté pour le secteur de l'administration générale, de l'action économique, des foires et marchés.

Il y a eu un riche débat, en commission, sur le découpage des

subventions. Pour ma part, je tiens à rappeler ici, ou à souligner, que dans le secteur des anciens combattants, nous avons pu observer qu'il y avait une différence entre les besoins réels constatés et la subvention accordée, cette dernière étant supérieure aux premiers. Au vu des dossiers, nous avons donné plus que nécessaire à certaines associations d'anciens combattants. Sans remettre en cause le rôle et l'importance de ces associations, je me suis étonné en commission du peu de cas fait des dossiers de demande de subvention et de budget prévisionnel.

Au vu de toutes les autres subventions qui sont regroupées dans ce point, nous voterons pour, mais au niveau de la bonne gestion des deniers publics, je tenais à souligner ce point.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il d'autres remarques, concernant cette attribution de subventions ? Monsieur SEGALAT.

Monsieur Patrick SEGALAT. – Quelques éléments de réponse que nous avons pu également indiquer en commission, par rapport au Monde des Anciens Combattants. Je crois que ce qui est important, c'est que nous avons quand même pu travailler sur des éléments très précis. Je pense que nous n'avons pas été négligents dans l'étude des dossiers, et que nous avons suffisamment d'éléments pour appréhender chacune des demandes.

Ce qu'il est important de signaler, c'est que nous avons principalement tenu compte de la demande de l'association. Si nous avons pu, pour une ou deux, estimer qu'elles avaient quelques disponibilités, nous avons également su imaginer qu'elles pouvaient avoir des besoins, peut-être pas immédiats, mais dans le futur. Nous avons notamment évoqué cette Maison des Anciens Combattants qui est aujourd'hui rénovée, et qui ne demande qu'à s'enrichir de beaucoup de souvenirs, de mémoire. Il appartiendra, en fonction des disponibilités sur le plan humain et financier, à ce que chacune des associations concernées puissent y contribuer, proportionnellement à leurs possibilités. Je pense que là, nous aurons une destination tout à fait logique.

Je crois qu'il est important, vis-à-vis du monde patriotique, d'avoir du respect par rapport à la demande. Ce ne sont pas des personnes qui vont dans l'inflation de leur demande de subvention. Si elles ont estimé que leur niveau de demande correspondait véritablement à leur action, j'estime que nous pouvons leur faire confiance. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Monsieur ADIDA.

Monsieur Arieu ADIDA. – Je tenais à réagir, tout d'abord pour dire que je ne manque de respect à personne, ni au monde patriotique ni à cette assemblée, en disant que les dossiers doivent être étudiés et doivent servir de base de référence pour le calcul des subventions, comme cela avait été le cas pour toutes les autres subventions que nous avons étudiées précédemment. Autant les associations patriotiques que les autres sont concernées par les analyses de dossiers. Les éléments précis dont vous parlez, qui auraient pu justifier, nous ne les avons pas vus en commission. J'ai ressorti le fichier sur lequel nous avons travaillé, et il n'y a pas eu beaucoup plus d'informations concrètes que celles-ci.

Concernant la Maison de la Mémoire que vous évoquez, il n'est absolument pas interdit à ce Conseil de proposer une subvention ad hoc, pour l'équipement ou l'enrichissement de ce futur musée, si nécessaire, sur justification des besoins. Faire des provisions, ce n'est pas exactement le but de la subvention.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Ne mélangeons pas les travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration avec des subventions : ce sont deux choses tout à fait différentes. C'est vrai que, cette année, nous avons fait un effort conséquent pour mettre cette Maison des Anciens Combattants aux normes de sécurité et lui redonner un cadre tout à fait respectueux des membres qui la fréquentent.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

Adopté à l'unanimité.

10. SUSPENSION DE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2011 SUR LA FIXATION DE LA BASE MINIMUM POUR LE CALCUL DE LA COTISATION MINIMALE DE C.F.E.

Monsieur Hervé GICQUEL. – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de suspendre la délibération qui avait été votée en Conseil le 10 mars dernier, relative à la fixation de la base minimum pour le calcul de la cotisation minimale de CFE. Pourquoi avons-nous délibéré, à l'époque ? Vous vous en souvenez sans doute : l'administration fiscale nous avait notifié, de façon unilatérale, des bases de calcul qui avaient outrageusement progressé. Elles étaient distinctes selon que l'entreprise se situait à Saint-Maurice ou à Charenton.

Les réactions des chefs d'entreprises du territoire ont été nombreuses. Christian CAMBON et Jean-Marie BRÉTILLON, conjointement, ont donc saisi l'administration fiscale. Christian, tout particulièrement, a saisi le Ministre du Budget, afin de faire valoir le bien-fondé de notre démarche et que l'administration fiscale soit amenée à reconnaître l'erreur manifeste dont elle était l'auteur. Elle l'a fait à travers un courrier du 24 mai dernier, sous la signature de François BAROIN. Cela nous amène donc, ce soir, à suspendre la délibération de mars, puisque l'administration fiscale nous applique dorénavant les bases de calcul suivantes, qui sont rappelées dans la note de présentation : 670 euros d'un côté, et 1 196 euros de l'autre.

Le sujet n'est pas clos pour autant, puisque nous attendons toujours de l'administration fiscale qu'elle puisse se déterminer pour l'exercice suivant, c'est-à-dire ce que les entreprises devront régler en 2012 au titre de la cotisation 2011. Le sujet reste donc d'actualité, pour conclure sur ce point. Nous avons tout particulièrement à cœur, du côté de la Communauté de Communes, de faire en sorte que les bases de calcul reviennent à un niveau tel que nous le souhaitons, c'est-à-dire assez conforme à ce qui était pratiqué auparavant, sachant que dans le futur – c'est la loi qui le veut – il y aura une seule et même base de calcul. Nous souhaitons au passage que l'administration fiscale prenne bien en compte les ajustements auxquels elle procédera aussi dans l'intérêt des finances publiques, à savoir que la compensation relais 2010 soit redressée comme il se

doit et que, par ailleurs, notre contribution au Fonds National de Garantie soit également corrigée, du fait de l'adaptation des nouvelles bases de calcul. Voilà donc ce que nous sollicitons auprès de l'administration fiscale. Nous attendons, au cours de l'été, des informations à ce sujet. Forts de ces éléments, que nous espérons satisfaisants pour boucler ce dossier, nous délibérerons lors de la prochaine séance du Conseil de la Communauté de Communes sur une nouvelle base qui sera appliquée aux entreprises du territoire intercommunal.

Voilà un épisode qui chemine positivement, après beaucoup de craintes, tant de notre point de vue que de celui des entreprises, que le Président et le Premier Vice-Président ont défendues âprement afin d'arriver à cette première satisfaction.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Monsieur GICQUEL. Nous suspendons donc cette délibération en attendant que les services fiscaux nous fixent l'assiette qui, normalement, devrait l'être au mois de juillet.

Je voulais rappeler que c'est une erreur dont nous avons été victimes et qui, d'ailleurs, avait fait l'objet d'une polémique, entre autres dans le bulletin municipal de Charenton. Sur un article qui avait été écrit par « Réunir pour Changer », il était en effet indiqué : *« Face à la révolte de ces chefs d'entreprises, le Conseil de Communauté de Communes du 11 mars dernier a fait un geste, limitant la hausse entre 200 et 50 %, suivant la taille de l'entreprise. C'est donc la main dans le sac que les Maires de Charenton et de Saint-Maurice ont été pris. Une fois de plus, la preuve est faite que les impôts ne cessent d'augmenter dans nos villes »*. J'espère que nous aurons droit à un droit de réponse, puisque, certes, il y a une erreur, mais elle n'était pas de notre fait. Au contraire, c'est monsieur CAMBON et moi-même qui l'avons corrigée. C'était monsieur BELLAÏCHE qui avait écrit cela, dans la tribune de « Réunir pour Changer ».

Monsieur Arieh ADIDA. – Monsieur BELLAÏCHE n'est pas là et je ne répondrai pas en son nom, mais nous avons déjà eu le débat ici-même, et nous avons constaté que la position de l'intercommunalité n'était pas exactement parfaite à ce moment-là. Vous avez longtemps nié l'augmentation que subissaient les entrepreneurs de cette ville.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Vous nous avez chargés de l'erreur et vous nous avez accusés à tort, aussi je demande un droit de réponse sur votre colonne. Merci.

Monsieur Arieh ADIDA. – Je verrai cela avec monsieur BELLAÏCHE, puisque c'est un problème sur Charenton. Je crois toutefois savoir que vous avez largement la place de vous exprimer dans toutes les autres pages du bulletin municipal.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Y a-t-il d'autres remarques, concernant la suspension de cette fameuse délibération ? S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

Adopté à l'unanimité.

11. REMBOURSEMENT RELATIF AUX ILLUMINATIONS DE NOËL ET LE FLEURISSEMENT DU PONT DE CHARENTON ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTON – SAINT MAURICE ET LA VILLE DE MAISONS-ALFORT.

Madame Pascale CHENNE. – Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, le Pont de Charenton se trouve sur le territoire des trois communes : Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Maisons-Alfort. La commune de Maisons-Alfort assure, par l'intermédiaire de ses services techniques, la mise en place et la dépose des illuminations des fêtes de fin d'année, ainsi que l'entretien des plantations et du fleurissement installés sur le pont de Charenton.

Il est normal que la Communauté de Communes supporte les deux-tiers de ces dépenses d'investissement. Pour l'année 2011, elles se montent à un total de 9 720 euros. Il est donc demandé à la Communauté de Communes de prendre en charge les deux-tiers, soit 6 780 euros.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Je vous remercie. Je vous signale que nous avons également négocié avec la Ville de Maisons-Alfort pour faire en sorte que ce soit ses services techniques qui mettent en place et qui déposent les illuminations, ainsi que l'entretien des plantations et du fleurissement installés sur le pont de Charenton. Nous avons participé à l'investissement, mais je voulais souligner le geste de Maisons-Alfort, en échange du tiers / deux-tiers. Nous avons fait une négociation pour obtenir ce résultat.

Y a-t-il d'autres remarques concernant le fleurissement et les illuminations du pont de Charenton avec la Communauté de Communes ? Il n'y en a pas ; je passe aux voix.

Adopté à l'unanimité.

12. GARANTIE INTERCOMMUNALE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA S.A. D'H.L.M. VALOPHIS SAREPA, POUR UN MONTANT DE 11 414 234,00 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN E.H.P.A.D. DE 70 LITS ET UN ACCUEIL DE JOUR DE 5 PLACES SITUÉ AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY SUR CHARENTON-LE-PONT AINSI QU'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE.

Monsieur Hervé GICQUEL. – Merci, Monsieur le Président. Je ne reviens pas sur l'opération, que chacun connaît ici. Ce bailleur social se tourne légitimement vers la Caisse des Dépôts pour bénéficier de prêts sur fonds d'épargne, afin de financer cette opération à laquelle nous tenons beaucoup. Le financement se décompose en deux prêts : l'un d'un montant de 2 715 877 euros, et l'autre de 8 698 357 euros. Il est proposé, dans cette délibération, d'assurer les garanties d'emprunt sur ces prêts et, par ailleurs, pour contribuer à l'équilibre de cette opération, en faveur du bailleur social, de

contribuer à son financement à travers une participation au titre de la surcharge foncière de 800 000 euros. L'échéancier en sera négocié avec VALOPHIS SAREPA. Pour la première partie de l'échéancier, elle est en principe payable à partir de 2012.

Voilà l'objet de cette délibération. Monsieur le Président devra signer avec le bailleur social, sous les conditions de prêt rappelées dans la note de présentation, avec des taux dédiés au logement social et plus précisément à un établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Établissement habilité à l'aide sociale. Merci, Monsieur GICQUEL. Y a-t-il des remarques, sur les deux volets de cette délibération ? S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

13. REGLEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur Jean-Manuel FAINTUCH. – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de mettre en adéquation les règles du jeu concernant le règlement des frais de déplacement entre les personnels de l'État, d'une part, et nos personnels des collectivités territoriales, d'autre part, plus particulièrement les personnels de la Communauté de Communes. Cette délibération tend à simplifier ces conditions de modalités de règlement des frais de déplacement temporaire.

Les cas de figure dans lesquels l'agent titulaire, stagiaire ou non titulaire, peut prétendre au remboursement sont les suivants :

1/ En mission, lorsqu'il est en mission à l'extérieur de sa résidence administrative et/ou familiale, sachant que cette mission ne peut excéder un an ;

2/ En stage, pour suivre une action de formation organisée par l'administration ;

3/ Pour la participation à un concours, là aussi hors des résidences administratives et/ou familiales.

La simplification consiste en l'allègement de la production de certaines pièces justificatives, ainsi que la fixation des « règles du jeu » par les collectivités locales. Il est nécessaire, à cette fin, que notre assemblée se prononce sur le montant du taux de remboursement forfaitaire des hébergements sur le sol métropolitain, qu'elle imagine le pourcentage de réduction dans le cas de figure où l'agent prend son repas dans un restaurant administratif ou est hébergé dans une structure qui dépend elle-même de

l'administration, et enfin qu'elle définisse les créneaux horaires qui permettent la prise en charge de ces dits frais de mission.

Petite remarque, avant le vote : les personnes rémunérées par l'activité au titre d'une activité accessoire ne peuvent être réglées de leurs frais de déplacement temporaire que sur décision de l'autorité territoriale. Ce n'est pas la même automaticité que les cas de figure ci-dessus.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci pour la précision de ce rapport. Y a-t-il des remarques, sur ces règlements de frais de déplacement du personnel ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

14. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.

Monsieur Hervé GICQUEL. – Merci, Monsieur le Président. Je précise ici que cette délibération n'a pas été examinée en commission des Finances. Je présente les excuses de la commission des Finances à ses membres.

Ceci étant, l'approche de la période estivale nous conduit à devoir délibérer en ce sens, puisque sur le constat des absences légitimes des personnels en cette période, dues à la prise de congés mais aussi, malheureusement, à des raisons de maladie, nous devons bien entendu assurer la continuité du service public aux heures d'ouverture des équipements. Ce faisant, nous sommes donc amenés à vous proposer la création de quatre adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe sur la période juillet-août, mais aussi septembre, à raison de 22 heures hebdomadaires, et ce du mardi au samedi.

Nous disposons, dans le budget primitif, des crédits suffisants au chapitre « charges de personnel » pour faire face à cette création. Voilà, Monsieur le Président, l'objet de la délibération.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques, sur la création de ces emplois saisonniers ? Pas de remarques.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

15. DON DE GRAVURES REALISEES PAR LES ENFANTS DE L'ATELIER D'EDITION POUR L'ASSOCIATION GAMBALO NIPPON.

Madame Françoise NOLOT. – Merci, Monsieur le Président. Suite à la catastrophe qui s'est déroulée au Japon, le tsunami du 11 mars 2011, l'association Gambalo Nippon, représentée par monsieur Kazunori TOGASHI, s'est rapprochée de l'atelier Pierre Soulages pour obtenir des tirages de gravures faites sur lino, sur le thème de la vague d'Hokusai, effectuées par des élèves de

cet atelier. En effet, six élèves, âgés de 11 à 14 ans, de cet atelier, avaient commencé à faire cette vague, du célèbre peintre japonais Hokusai, bien avant le tsunami du mois de mars 2011. Cette vague, nous avons pu l'admirer à l'atelier Pierre Soulages, samedi dernier, lors des portes ouvertes.

Ces gravures vont être doublées. Il y aura douze gravures qui seront données à l'association Gambalo Nippon, pour être vendues lors du Festival International des Images Sous-Marines de Marseille, à l'automne 2011. Lors de cette manifestation, il y aura également la parution d'un livre de photos sous-marines de Joe BUNNI. L'association en profitera pour avoir des gains qui seront reversés aux victimes du tsunami.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Madame NOLOT. J'ai assisté aux journées portes ouvertes, samedi, de l'atelier de Sylvie ABELANET. C'est tous les ans merveilleux, et chaque année de mieux en mieux. C'était tout à fait remarquable. Au cours de cette présentation portes ouvertes, il y avait l'exposition de ces gravures. Ce sont des linogravures, c'est-à-dire que c'est gravé sur du linoleum, si j'ai bien compris. Ce qui est tout à fait surprenant, c'est que ces gravures ont été réalisées un mois avant le tsunami. Elles montrent un réalisme extraordinaire, ce qui prouve combien ces tsunamis et ces tremblements de terre font partie de la culture japonaise. Il y a à la fois le côté esthétique extrêmement réussi de ces gravures, mais aussi ces phénomènes un peu de prémonition, encore que, malheureusement, les Japonais vivent avec. Si vous avez l'occasion de voir ces gravures, et de voir en général le travail que fait faire Sylvie ABELANET à ses élèves, c'est remarquable.

Y a-t-il des remarques ou des demandes complémentaires, sur ces œuvres d'art ? S'il n'y en a pas, je vous propose de les adopter à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

16. APPROBATION DE LA CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES ET DE PROJETS SUR LE PERIMETRE DE L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'EST PARISIEN (A.C.T.E.P.) AINSI QUE SES STATUTS ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT.

Monsieur Patrick SEGALAT. – Merci, Monsieur le Président. Je me permets de présenter cette note, puis je laisserai au soin de Monsieur le Président d'aborder le point de la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

S'agissant de ce dossier, pour mémoire, je rappelle que l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien) regroupe quatorze communes du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, ainsi que les deux Conseils Généraux de ces départements. L'objet de cette association est d'avoir un projet global de développement économique, en mobilisant un maximum d'acteurs locaux sur ce territoire, notamment sur les thématiques économiques, de

transport, d'environnement et de formation. La volonté de ces quatorze communes et des deux Conseils Généraux a été encore plus forte, pour aboutir au projet de création d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Bien évidemment, la vocation reste de représenter et de défendre cet Est parisien, qui a besoin de tous les renforts.

Je reprends les termes du communiqué de presse, qui a été transmis au lendemain de l'approbation à l'unanimité des quatorze Maires : « *C'est l'affirmation de vouloir intensifier et d'unir les efforts autour d'une ambition commune : faire de l'est parisien un pôle de développement économique et d'habitat diversifié et de qualité, desservi par des transports modernes* ». Ce même communiqué de presse retenait quelques projets phares. Je citerai simplement la défense du projet de transport de double boucle à l'est comme le pilotage d'études de la transformation de l'autoroute A4.

Il s'agit, pour ce syndicat mixte et ces collectivités, de pouvoir développer des réflexions, des études, des projets et des actions particulières sur ce territoire, sur diverses thématiques, ce dans l'intérêt syndical – c'est-à-dire pour l'ensemble du territoire – ou, de manière parcellaire, dans un intérêt intercommunal, sur quelques communes de ce territoire, avec la possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage sur des opérations d'investissement, que ce soit des infrastructures ou des équipements publics. Voilà un petit peu, dressé très rapidement, le principe de ce syndicat mixte.

Il s'agit ce soir d'approuver la création de ce syndicat mixte ouvert d'études et de projets sur le périmètre, d'approuver les statuts et, bien évidemment, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Le montant de la cotisation serait d'un euro par habitant. Il y a possibilité de sortir du syndicat de façon libre. Je dis cela parce, pour certains syndicats mixtes, une fois qu'on y est entré, on n'a plus de possibilité d'en sortir, sauf si on a l'unanimité des membres. Là, nous avons été extrêmement prudents : nous voulons avancer, mais nous voulons quand même rester libres.

Pour les candidats, je vous propose, en tant que titulaires, ma propre candidature et celle de Christian CAMBON, et en tant que suppléants, pour Charenton, Hervé GICQUEL, et pour Saint-Maurice, Alain GUETROT.

Y a-t-il des remarques sur le fond, et éventuellement d'autres candidatures ? Y a-t-il des remarques sur notre adhésion à cette nouvelle forme de syndicat mixte de l'ACTEP ? Pas de remarques. Êtes-vous d'accord sur les candidatures citées ? Monsieur ADIDA.

Monsieur Arieh ADIDA. – Pour notre part, nous nous abstiendrons de soutenir ces candidatures.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Monsieur DREYER.

Monsieur Alain DREYER. – Je m'abstiendrai également sur cette délibération, non pas sur l'aspect études de ce syndicat mixte, mais uniquement

sur le fait que nous ne soyons pas représentés au sein de celui-ci. J'espère tout de même que nous serons informés des différentes études qui auront lieu.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Bien entendu. Je vous rappelle que l'ancien Président de ce syndicat était monsieur MAHEAS, dont on entend parfois parler dans les journaux. La pluralité politique est donc représentée.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je passe aux voix.

Adopté à la majorité.

POLITIQUE DU LOGEMENT

17. DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2010 : DESIGNATION DES MEMBRES ASSOCIES A L'ELABORATION DU P.L.H., ET MODALITES D'ASSOCIATION.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Avant de commencer à vous parler de cette délibération modificative, je voulais vous présenter une nouvelle collaboratrice de la Communauté de Communes. Si mademoiselle Déborah ROZENKER veut bien se lever pour que tout le monde la voit : elle vient d'être embauchée par la Communauté de Communes, sachant qu'elle est ingénieur territorial, pilote de projet, avec comme première mission le PLH et le suivi des projets d'aménagement du quartier de Bercy. Nous vous souhaitons, dans un collectif général, la bienvenue dans notre Communauté de Communes de Charenton – Saint-Maurice. Merci, mademoiselle.

Je vais à présent demander à monsieur GICQUEL de nous présenter cette délibération sur le PLH.

Monsieur Hervé GICQUEL. – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération modificative à la délibération qui a été prise le 14 décembre dernier, et qui amorçait le processus d'instruction de ce dossier particulièrement important, notamment aux yeux de l'État, pour assurer la constitution du comité de pilotage, avec les personnes associées par le biais du Code de l'Urbanisme et des personnes morales.

Il comprendra des représentants de l'État, décrits dans la note de présentation : un représentant de la DRIA, un de la DRIHL, un du Conseil Régional d'Île-de-France et un du Conseil Général. Au titre de la Communauté de Communes, il comprendra le Président, le Premier Vice-Président, le Second Vice-Président et le Vice-Président en charge de l'environnement et de l'aménagement de l'espace, Benoît WOESSMER, qui conduira les travaux du Programme Local d'Habitat. Les Communes membres auront également leurs représentants, en la personne de chacun des deux élus en charge du logement. Il y aura aussi un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui est le financeur par nature. L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat aura

également son représentant, ainsi que le PACT 94, qui est un partenaire crucial dans le cadre de l'élaboration du PLH. Il y aura des représentants des bailleurs sociaux qui sont d'ores et déjà implantés sur notre territoire. Enfin, la Caisse d'Allocations Familiales sera représentée. Il est à noter que nous pourrions, le cas échéant, compter sur une représentativité de la part des bailleurs privés collecteurs du 1 %. Nous veillerons à adjoindre, évidemment, tout représentant émanant de ces structures.

L'objet est, dans une toute première étape, de procéder à la validation du diagnostic territorial, d'approuver les documents d'orientation et enfin de valider le programme d'actions, qui s'étalera sur six exercices.

En conclusion, je vous indique que le Comité Technique Restreint sera, quant à lui, constitué des membres de l'administration de la Communauté de Communes. Il accompagnera les élus et autres représentants d'organismes ou personnes morales dans l'instruction de ce dossier. Voilà, Monsieur le Président, l'objet de la présente délibération.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Je vous remercie. J'espère que ce n'est pas une usine à gaz, mais en tout cas, c'est quelque chose d'assez lourd et d'assez complexe à monter. J'espère que la réactivité sera au niveau du nombre de personnages de cette éminente commission.

Y a-t-il des remarques, sur cette constitution de PLH ? Pas de remarques ; je passe aux voix.

Adopté à la majorité.

ECONOMIE

18. EXONERATION DU VERSEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR DES ENTREPRISES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur Patrick SEGALAT. – Merci, Monsieur le Président. Nous devons tenir compte du fait que certaines entreprises organisent elles-mêmes l'élimination de leurs propres déchets. Dans ces conditions, le Conseil de ce soir a la possibilité d'accorder l'exonération totale du versement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Très concrètement, il s'agit de la société LA MARTINIQUEAISE, qui se situe hors du circuit de passage du prestataire. Autre cas de figure : les entreprises qui assurent elles-mêmes leur ramassage par des entreprises privées, dans la mesure où elles procèdent à la totalité de l'élimination des ordures ménagères. Il s'agit du Syndicat des Copropriétaires du Centre Commercial Bercy II, des sociétés ESSILOR, NATIXIS, ATAC SUPERMARCHE, pour le magasin SIMPLY MARKET, ALDI MARCHE et CARREFOUR.

Il est rappelé par le Code Général des Impôts que l'exonération qui avait pu être accordée l'année précédente a dû faire l'objet d'un renouvellement

express de la part de ces mêmes sociétés. Le Conseil, ce soir, est donc invité à voter ces exonérations totales des taxes d'enlèvement des ordures ménagères, pour prendre effet à compter de l'année 2012. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci, Monsieur SEGALAT. Je pense que cela ne pose pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

19. INTEGRATION DE LA VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE PARMIS LES VILLES ORGANISATRICES DU CARREFOUR DE L'EMPLOI ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

Monsieur Patrick SEGALAT. – Merci, Monsieur le Président. Le cercle s'élargit, dans cette co-organisation du Carrefour de l'Emploi, qui aura lieu le 29 septembre 2011. Nous étions, jusqu'à présent, neuf collectivités. Depuis 2007, déjà, la Communauté de Communes Charenton – Saint-Maurice avait réussi à tirer dans son sillage les villes de Maisons-Alfort et de Bry. Nous réitérons en faisant venir Chennevières, avec l'aide de la ville du Perreux, je tiens à le préciser. Une ville supplémentaire, cela montre la santé et le dynamisme de cette manifestation et de cet événement.

Très concrètement, il s'agit d'accueillir dans les meilleures conditions la ville de Chennevières, mais aussi, pour la partie administrative et financière, de lui demander une participation fixée à 3 500 euros, dans les mêmes conditions que les autres communes. Cette intégration se fait également par la signature d'une convention de partenariat, pour laquelle nous autoriserons ce soir Monsieur le Président à faire le nécessaire. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Je vous remercie, Monsieur SEGALAT. Pas de remarques, sur l'arrivée de Chennevières ?

Adopté à l'unanimité.

20. APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE RE-ADHESION A LA PFIL AU TITRE DE L'ANNEE 2011.

Madame Anne-Marie THIERCE. – Merci, Monsieur le Président. Vous avez sur table une note qui vous a été déposée aujourd'hui. Je regrette vivement de ne pas avoir eu plus de documents pour établir cette note avant, et que vous puissiez en prendre connaissance, mais les documents qui nous ont été envoyés dans le cadre de la nouvelle organisation que je vais vous présenter ont été reçus extrêmement tardivement, notamment vendredi soir.

La Plateforme Est Val-de-Marne Initiative est un dossier que nous connaissons. Je ne reviendrai pas sur les détails de l'historique de notre participation. Nous allons les voir, mais nous allons plutôt traiter aujourd'hui de

l'avancée extrêmement importante dans l'organisation, puisque nous allons parler de fusion générale de l'ensemble des plateformes du Val-de-Marne pour arriver à une seule plateforme.

Pour rappel, ce mouvement « Réseau Initiative » est un mouvement national. C'est le premier réseau de financement et d'accompagnement des entreprises, ciblé petites entreprises, voire très petites entreprises. En France, il existe aujourd'hui 245 plateformes.

Aujourd'hui, nous avons quatre implantations géographiques sur le département du Val-de-Marne. Ces quatre plateformes sont de tailles très inégales, mais elles ont surtout des bassins d'emplois aux caractéristiques extrêmement différentes, et elles représentent des territoires parfaitement hétéroclites. La carte que vous voyez date d'avant le projet de fusion. A l'heure actuelle, Saint-Maur a rejoint la plateforme 113, Val-de-Marne Initiative. Restent Villiers et Maisons-Alfort, qui sont en cours d'étude et en attente de rejoindre la plateforme générale départementale.

Le bilan de notre participation dans la plateforme : rappelons que notre première adhésion a eu lieu en 1999. Nous étions alors dans une logique de territoire, mais ensuite, nous avons adhéré à une plateforme Est Val-de-Marne Initiative. Ce que nous pouvons constater, c'est que nous avons un bilan extrêmement positif, pour notre Communauté de Communes, puisque nous représentons environ 10 % des prêts décaissés par la plateforme. C'est d'autant plus positif que nous avons un retour sur investissement, puisque nous avons versé en cotisation, toutes les années cumulées de 2004 à 2009 – soit six exercices – 69 800 euros, pour des prêts versés aux créateurs / repreneurs de 72 500 euros.

Globalement, entre Charenton et Saint-Maurice, il y a un rapport de deux à un : deux dossiers présentés pour Charenton, un pour Saint-Maurice. En revanche, en dossiers acceptés, nous sommes à égalité.

Les bénéficiaires des avis favorables sont à 63 % environ des chômeurs et à 34 % des femmes. Le taux de dossiers présentés par des femmes est en légère augmentation. 23 % des dossiers sont présentés par des jeunes qui ont moins de 30 ans. Là aussi, la qualité de l'accompagnement des plateformes fait que, sur les douze sociétés qui ont eu un avis favorable, avec des prêts décaissés, depuis 2004, sept sont encore en activité. Le prêt moyen est d'environ 7 800 euros par porteur de projet.

Le visuel qui vous est projeté vous présente le cœur de la délibération. Je pensais en effet qu'il était plus facile de faire une telle présentation. Aujourd'hui, nous entrons dans un changement d'organisation majeur. Quelques difficultés ont été constatées, dans certaines plateformes, de comptes-rendus, de non-lisibilité, de retard important dans les informations. Ceci a conduit la Communauté de Communes à ne pas renouveler son adhésion sur l'année 2010, puisque nous n'avions pas eu de réponse à l'ensemble des questions que nous posions. Ce retrait pour une année a fait bouger les lignes, et il y a eu une avancée extrêmement rapide des quatre Présidents, qui ont décidé de mutualiser les quatre plateformes, afin d'offrir davantage de compétences pour les bénéficiaires et les porteurs de projet, d'autant que les projets de

création, de reprise, voire de développement, sont de plus en plus complexes. La nécessité d'avoir une compétence de proximité est donc fondamentale.

Ensuite, les quatre Présidents, accompagnés de leurs Conseils d'Administration, ont trouvé qu'à l'heure actuelle, il y avait un certain nombre de structures qui se développaient dans le Val-de-Marne, et qu'il était nécessaire de les faire travailler ensemble. Je pense notamment au Club Gravelle Entreprendre, qui a une véritable synergie quant à ses commissions de reprise et de création.

Il est évident que la réduction des coûts est manifeste grâce à la mutualisation. En outre, c'est un accès identique à l'ensemble des porteurs de projets, puisque les quatre plateformes n'avaient pas une offre extraordinairement harmonisée, alors que maintenant, il y aura une seule offre dans toute la plateforme, quel que soit le lieu où ira le porteur de projet.

La première partie de la fusion est la partie ouest de la plateforme, qui s'est déjà mutualisée le 1^{er} janvier 2011, en ne donnant qu'une seule structure, qui s'appelle Est Val-de-Marne Initiative. Ensuite, il va y avoir une deuxième vague de fusion. C'est l'objet des assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui se dérouleront le 28 juin, et qui concernent notamment la partie beaucoup plus à l'est de la plateforme.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, tout d'abord, c'est que notre Communauté de Communes réintègre notre plateforme initiale, c'est-à-dire Est Val-de-Marne Initiative, afin que nous puissions faire bloc dans cette plateforme. Une fois que nous serons à nouveau dedans, cette plateforme pourra être basculée dans la plateforme du dessus, c'est-à-dire VMAPI, par une fusion-absorption. La deuxième chose qui vous est demandée est donc d'approuver cette fusion.

Une modification fondamentale dans l'appel à cotisation de ces plateformes a lieu. Jusqu'à présent, il y avait un fonds de fonctionnement et un fonds d'investissement, avec des cotisations différentes. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul appel à cotisation, qui se fait sur le fonds de fonctionnement, à hauteur de 0,18 euro par habitant. Cela porterait notre cotisation, si vous en étiez d'accord, à 7 834 euros, au lieu de 11 600 euros quand nous étions appelés sur les deux fonds.

Le principe de revenir dans cette plateforme générale du Val-de-Marne est particulièrement intéressant. Je crois qu'il y a une opportunité à saisir, dans la mesure où notre action s'inscrit dans ce mouvement de mutualisation, mais également dans une plus grande cohérence et une plus grande lisibilité des actions menées dans le cadre de la Direction Économique de notre Communauté de Communes. D'autre part, je crois que c'est aussi une possibilité de donner un poids supplémentaire à la synergie avec le Club Gravelle Entreprendre, et de donner une visibilité plus forte à notre offre, qui pourra notamment être déclinée lors du Carrefour de l'Emploi, en septembre prochain. En tant que Communauté de Communes, nous avons désormais la totalité de la boîte à outils, grâce à la réintégration dans ce mouvement positif sur le département.

Étant donné qu'il y a modification des statuts, de la charte d'engagement et de la convention d'adhésion, il y aura, à cette occasion, lieu de

renommer un délégué dans la nouvelle structure, au sein du Conseil d'Administration. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci pour cette présentation détaillée. Y a-t-il des remarques ? Monsieur ADIDA.

Monsieur Arieh ADIDA. – Merci beaucoup, Monsieur le Président. D'abord, je vais me permettre de poser des questions un peu basiques, parce que comme nous n'avions pas la note, je n'ai pas eu le loisir de l'étudier en profondeur.

Je suis un peu plus mitigé que vous sur le passé, au sens où un retour sur investissement de 2 700 euros sur six exercices me paraît relativement faible. Certes, l'intérêt de la structure n'est pas que financier, je vous l'accorde, mais parler de retour sur investissement est peut-être beaucoup dire.

Vous avez parlé de douze avis favorables sur vingt-deux dossiers. Or, dans un des tableaux que vous présentiez tout à l'heure, nous voyions que c'est 10 % des montants, mais moins de 10 % des dossiers. Nous ne sommes pas non plus vraiment « gagnants » sur ce point.

En revanche, là où j'avais des questions, c'était par rapport à la cotisation. Si je vous ai bien suivie, il y a une mutualisation des quatre structures, et donc des gains de production. Nous pourrions nous attendre à ce que la cotisation de fonctionnement baisse ; or, elle augmente. Je me demande donc à quoi c'est dû. La deuxième chose, c'est que cette année, nous n'avons pas d'appel, compte tenu du retour sur investissement, pour la partie investissement, mais qu'en sera-t-il des années suivantes, où le gain sera encore plus faible ?

Madame Anne-Marie THIERCE. – Concernant la première question que vous me posez, du retour sur investissement, nous pouvons peut-être plutôt parler de couverture. Nous rentrons dans notre argent. C'est dit d'une façon un peu différente, mais nous ne sommes pas déficitaires. Je crois que la participation dans ce genre de structure est un encouragement, une facilitation pour accompagner nos porteurs de projets. Nous ne sommes pas là pour faire de l'argent, mais il y a quand même une satisfaction : au moins, nous avons couvert l'ensemble des subventions et des cotisations pour faire vivre cette plateforme.

Vous me dites qu'il n'y a pas beaucoup de dossiers ; c'est vrai. J'ai évoqué, tout à l'heure, quelques difficultés que nous avons avec l'appartenance à notre plateforme. Nous avons eu des difficultés de gestion d'études de dossiers, et peut-être d'accompagnement, de compétences. Je crois que ces points ont été soulevés dans différents entretiens que nous avons eus avec le Président de cette structure, qui a compris qu'aujourd'hui, la compétence devenait absolument indispensable pour être au moins à la hauteur des porteurs de projets qui se présentent à nous. D'autres secteurs, comme je l'expliquais, des bassins d'emplois, des bassins territoriaux, étaient peut-être plus favorables à d'autres projets, avec une stimulation de commerces plus forte.

Quant aux 0,18 %, pour la première fois, nous sommes sur une

autosuffisance du fonds d'investissement. Il n'est donc plus du tout appelé. En revanche, nous sommes appelés, en légère augmentation, effectivement, sur le fonds de fonctionnement, lequel est bloqué pour trois ans.

Monsieur Arieh ADIDA. – Comment expliquez-vous cette augmentation, alors qu'ils sont censés mutualiser les charges ?

Madame Anne-Marie THIERCE. – Il y a une augmentation du personnel. Pour l'instant, il y a neuf permanents. Des personnels supplémentaires extrêmement qualifiés vont être embauchés. Ensuite, un déménagement complet est prévu, avec des locaux permettant véritablement l'accompagnement, à Créteil.

Monsieur Arieh ADIDA. – Le fonds d'investissement est-il bloqué également pendant trois ans, ou peut-il y avoir des appels ?

Madame Anne-Marie THIERCE. – Il peut y avoir des appels. S'il y avait une explosion des projets, à un moment donné, il pourrait y avoir un décalage entre les prêts décaissés et le besoin. Le cas échéant, cela repasserait en assemblée générale des plateformes. Ce serait alors à nous de savoir si nous y allons ou pas.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Bien. Quelqu'un d'autre veut-il s'insérer dans ce dialogue de techniciens ? Monsieur ADIDA.

Monsieur Arieh ADIDA. – Monsieur le Président, si je peux me permettre, ce n'est pas une question de technique, mais une question de visibilité de la charge pour l'intercommunalité. Nous allons avoir une augmentation de la cotisation de 0,15 à 0,18, je vous le rappelle.

Madame Anne-Marie THIERCE. – Pas du tout, puisque nous perdons l'appel sur l'investissement. Nous payons donc moins.

Monsieur Arieh ADIDA. – J'allais justement y venir : nous n'avons aucune visibilité sur le fonds d'investissement. Nous avons une augmentation de fonctionnement. L'investissement, cette année, n'a pas été nécessaire, mais nous ne savons pas ce qu'il en sera l'année suivante.

Madame Anne-Marie THIERCE. – Pour ma part, je souhaite que le nombre de dossiers, de porteurs de projets explose, pour le dynamisme de notre département.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Bien. Je vous propose de passer aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Il faut également que nous désignions un représentant à la PFIL. Ai-je une candidature ?

Madame Anne-Marie THIERCE. – Merci, Monsieur le Président. Jusqu'à présent, j'ai porté ce projet. J'avoue que cela a quelquefois été extrêmement difficile, pour tout remettre dans l'ordre et avoir une visibilité économique sur la plateforme à laquelle nous adhérons. J'ai parlé, tout à l'heure, de cohérence avec d'autres actions menées, notamment avec le Club Gravelle Entreprendre, aussi ai-je pensé à Patrick.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – C'est vrai que dans les compétences économiques, Patrick SEGALAT peut prétendre à nous représenter. Merci à tous deux.

Patrick SEGALAT est désigné à l'unanimité.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

21. DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION BRUITPARIF.

Monsieur Alain GUETROT. – Monsieur le Président, mes chers collègues, les collectivités territoriales de l'agglomération parisienne ont vu leur rôle renforcé dans le domaine de la lutte contre le bruit, à partir d'une directive européenne de 2002. En particulier, elles se sont vu attribuer la mission d'établir des cartes du bruit, ainsi que d'élaborer des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

L'association BRUITPARIF s'est associée à cette démarche et a servi de soutien à ces initiatives. Récemment, elle a revu ses statuts, afin de permettre aux collectivités territoriales d'y adhérer. La Communauté de Communes a décidé d'adhérer en octobre 2010. Aujourd'hui, il vous est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à cette association. Monsieur le Président va bientôt nous dévoiler leurs noms.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Je vous remercie. Il faut avouer que quand il s'agit de bruit, Saint-Maurice comme Charenton sont particulièrement bien placés.

J'ai deux candidatures : madame Anne-Marie THIERCE comme titulaire et madame Pascale CHENNE comme suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je passe au vote.

Adopté à l'unanimité.

Il reste un dernier point à l'ordre du jour, puis madame THIERCE nous fera une présentation rapide sur la communication concernant la propreté. Elle vous l'expliquera, nous allons modifier notre système de ramassage des ordures et encombrants. C'est l'occasion de faire une petite piquêre de rappel à la population.

POINT SUPPLEMENTAIRE

22. GARANTIE INTERCOMMUNALE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SA HLM 3F, POUR UN MONTANT DE 1 340 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, POUR FINANCER LA RESIDENTIALISATION DE 256 LOGEMENTS.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Il s'agit du fameux programme du TRIPODE, situé à Charenton, rue de l'Arcade. Nous attendions depuis longtemps que 3F s'engage dans cette résidentialisation. Quelques problèmes de sécurité, beaucoup de problèmes de non-définition des espaces : 3F a décidé de faire un gros effort, à hauteur de 1 340 000 euros, avec une durée d'amortissement de 25 ans et un taux de 2,60 %. La périodicité des échanges est annuelle.

Nous vous proposons donc de garantir le prêt de 3F. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je considère que nous pouvons accepter ce mémoire.

Adopté à l'unanimité.

Je propose à madame THIERCE, pour terminer, de nous faire une présentation rapide et humoristique de la campagne pour la propreté. Madame THIERCE.

Madame Anne-Marie THIERCE. – Monsieur le Président, je vous remercie. Rapide, j'espère, humoristique, nous verrons après.

La vue qui vous est projetée, nous pourrions quasiment lui donner un sous-titre : « Promenons-nous dans les rues ». Je vous assure que ces photos ont été prises en dehors du matin du ramassage des encombrants. Ce ne sont pas des photos-montages : ce sont des photos prises en se promenant dans les rues de Charenton. Je pense que Saint-Maurice n'a pas à rougir : nous sommes dans des talents différents, des heures différentes, des objets différents. En nous promenant dans les rues, nous nous sommes tous dit que cela continuait. Nous avons beau faire, y mettre de l'argent, faire ce qu'il faut, il ne se passe rien : c'est toujours aussi sale. Je n'ai pas mis un de nos compagnons, parce que je crois que si j'avais rajouté les chiens, je n'aurais même pas eu la place de faire une vue comme celle-ci.

Vous connaissez ce projet, mais à l'origine, il est venu d'un ressenti que nous avons eu très fortement à Charenton, avec la Direction de la Communication. Nous nous sommes dit qu'il n'était pas possible de laisser un tel ressenti de saleté, alors que nous continuions à mettre de plus en plus d'argent. Nous avons un nouveau marché de propreté sur les encombrants qui a été fait. Nous avons accepté de pallier ces difficultés et cet abandon de saletés. Certains nous disent que des quartiers ne sont pas propres ni ramassés, alors que tous les quartiers ont la même attention pour être nettoyés. Ce ne sont pas toujours

ceux qu'on croit, comme nous l'avons constaté par photos, qui sont les plus sales.

Nous avons voulu trouver une possibilité de sensibiliser les habitants à l'environnement et de leur donner une plus grande lisibilité dans notre activité. Comment inciter les habitants au civisme ? Comment leur rappeler les règles de base de la vie en commun, de la vie dans la société, de la vie dans la cité, sans pour autant devenir « Père Fouettard » ?

Nous nous rendons compte que l'incivisme est supérieur aux carences de la ville. C'est extrêmement fort, et nous avons voulu impérativement le faire savoir. Nous avons également voulu faire savoir que, derrière cette saleté, il y a des hommes qui travaillent au quotidien, et qui voient leur travail complètement balayé – c'est un mauvais jeu de mots – par l'incivisme de chacun.

Toute cette réflexion que nous avons conduite, dans un premier temps, entre nous, nous a amenés à créer un groupe de pilotage avec l'ensemble des métiers concernés par la propreté : la police, les ambassadeurs du tri, les gens de la voirie, les gens des jardins. Tout le monde se dit qu'il n'est pas possible que cela reste dans cet état-là. Ce groupe de pilotage a immédiatement fait le constat que sur Charenton, c'était comme ça, mais que sur Saint-Maurice, c'était exactement la même chose. C'est à ce moment-là que nous avons souhaité, en collaboration très étroite avec les deux Directions de la Communication, trouver un angle pour faire une campagne de communication. Il y a eu plusieurs comités de pilotage pour regarder l'angle, savoir si nous étions humoristiques ou non, savoir combien de temps cela prenait, si nous y mettions des moyens extérieurs ou intérieurs.

Voilà donc les premiers éléments de la campagne de communication et de sensibilisation – je tiens beaucoup à ce terme – quant à la propreté dans nos villes. Nous avons souhaité décliner trois fondamentaux :

1/ Avoir des enfants. Cela nous a paru beaucoup plus évocateur, et cela permettait d'interpeller beaucoup plus. Les enfants, on leur dit : « Fais pas ci, fais pas ça, arrête », et ils voient leurs parents poser des encombrants, être dégoûtants, ne pas trier. Je crois qu'ils sont extrêmement sensibles à tout cela. Ils grandissent dans nos villes, ils se font des repères, et si nous ne les prenons pas en interlocuteurs, nous perdons une occasion de les former sur un certain nombre de choses qu'ils développeront plus tard.

2/ « *J'aime ma ville au sens propre* » : c'est une phrase qui a été adoptée immédiatement, puisque nous souhaitons garder le mot « propre » ou « propreté » dans le slogan. Nous faisons un peu d'humour, il y a un petit calembour, et cette phrase est déclinable sur tous les sujets qui vont être traités durant les six mois de la campagne de propreté.

3/ Ensuite, comme je vous l'indiquais, à Saint-Maurice et Charenton, nous avons souhaité que ce soit un combat identique et mené en même temps, afin de donner plus de poids à notre réflexion.

Le public concerné par cette campagne est extrêmement large. Ce

sont des cibles différentes, mais qui vivent ensemble. Il faut habituer les habitants à vivre autrement. Les syndicats ne sont pas toujours récompensés de leurs efforts, quand ils mettent des encombrants qui sont explosés sur les trottoirs dix minutes plus tard. Les entreprises et commerçants ont quelquefois des fumeurs qui viennent prendre un petit café sur le trottoir et laisser, tous les quarts d'heure, cinquante mégots. La collectivité, pour nous, était fondamentale, dans la mesure où nous devons respecter le travail des agents communaux et des sociétés qui exercent ce travail. Quant aux passants, pour Charenton, il s'agissait de faire vivre notre ville, et pour la Communauté de Communes, de ne pas avoir une image aussi détestable que celle qui est quelquefois donnée.

Nous avons créé des outils et des moyens, dont une sorte de « Allô Propreté ». Il s'agit d'un numéro vert, disponible 24h/24, qui est sur répondeur. En fonction de l'analyse de la demande, elle sera orientée soit sur les services de Charenton, soit sur ceux de Saint-Maurice. Il y aura un affichage extrêmement soutenu et concentré, avec une documentation complètement réactualisée. Nous allons faire tous les outils pour que personne, dans les cibles que nous avons décrites, ne soit oublié. Nous avons des partenaires extrêmement importants, un financier et notre support préféré. ECO-EMBALLAGES participera à la campagne sous forme de subvention en pourcentage sur la partie édition. Ce n'est pas beaucoup, mais cela nous permet de muscler un peu notre campagne. Sur les camions VEOLIA, vous aurez la possibilité de voir la campagne se décliner dans nos deux villes, puisque nous tournons en même temps.

La première vague concerne les encombrants. Vous savez qu'à partir du 1^{er} juillet, tous les mardis matins, il y aura un ramassage des encombrants. Bravo aux services de communication, grâce auxquels nous sommes prêts pour le 1^{er} juillet. Tous les supports sont faits, dont cinquante affiches pour panneaux DECAUX. Les panneaux déroulants font quand même 12 mètres carrés. C'est de la sensibilisation : à force de les voir, cela devrait fonctionner. Trois cents affiches seront collées sur la Communautés. 23 000 calendriers de tri actualisés seront distribués. C'est le même principe que les plaquettes de calendrier du tri, mais personnalisées sur nos deux villes. Il y a aussi, bien sûr, des affiches poubelles, pour que les gens, quand ils évoluent dans leurs immeubles, puissent en permanence se rappeler cette campagne.

Alors que la première vague relève d'une compétence communautaire, la deuxième vague restera dans le même principe, mais déclinée sur la partie tri, propreté et voirie, avec quelques éléments événementiels, lors du Forum des Associations. Il y aura peut-être des surprises – sans dévoiler de secret – des petites choses qui vous rappelleront cette campagne, sur vos réfrigérateurs. Je n'en dirai pas plus.

Voilà donc la première affiche que vous verrez sur nos deux communes à partir du 1^{er} juillet, avec « Nono et Nina ». Ce sont deux petits frère et sœur, ou deux petits camarades. Nina reproche à Nono d'en rajouter. Elle lui dit d'arrêter, parce que c'est déjà vraiment dégoûtant. Il y aura d'autres visuels qui alterneront la partie réprimande. Quelquefois, c'est la petite fille qui va faire d'énormes bêtises, et c'est le petit garçon qui fera des reproches. De toute façon, « *J'aime ma ville au sens propre* », avec les enfants, en haut, seront toujours présents dans la totalité des supports déclinés. Vous les avez vus, puisque les premiers éléments sont passés dans nos magazines respectifs. Je remercie

encore les services de communication d'avoir réussi. C'est la première campagne de communication communautaire, avec des articles enfin communs dans nos magazines.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il des remarques, sur cette campagne ? Désormais, les encombrants passeront donc tous les mardis. Monsieur BOCCARA.

Monsieur Jean-Marc BOCCARA. – Une petite précision : vous parlez du concours des forces de police municipale. Sont-elles habilitées à verbaliser les contrevenants, et cela sera-t-il effectif ?

Madame Anne-Marie THIERCE. – La verbalisation est possible. C'est d'ailleurs une phrase qui va apparaître en toutes lettres : « *Abandonner des encombrants sur la voie publique en dehors des jours de collecte est passible d'une amende* ». Nous avons absolument souhaité le mentionner. Ce qui est extrêmement difficile, c'est de prendre les gens en flagrant délit ou de constater l'appartenance, puisque nous savons maintenant que certains déposent leurs encombrants en dehors de la localisation de leur propre domicile. Les polices municipales, des deux côtés, seront très vigilantes.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Exactement. Madame AMOURETTI.

Madame Magdalena AMOURETTI. – Ce sont quand même les adultes qui salissent, qui déposent les encombrants, et là, nous avons des enfants qui vont faire une propagande. Pour ma part, j'associerais un peu plus la responsabilité des adultes, afin que ce ne soit pas le monde des enfants qui renvoie aux adultes qu'ils sont sales.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – L'idée, c'est que ce sont des enfants qui sont choqués, parce qu'on leur apprend des choses que les adultes ne font pas. Je crois que c'est un peu ça, l'essence de la campagne.

Madame Anne-Marie THIERCE. – Tout à fait.

Monsieur Christian CAMBON. – J'ai été plus choqué, quand on m'a présenté l'affiche, par le : « *C'est déjà dégoûtant* ». Cela veut dire que nous ne faisons rien, dans nos villes...

Madame Anne-Marie THIERCE. – La campagne de communication n'a justement pas du tout voulu arriver sur le terrain technique ou sur la preuve que nous faisons, que nous ne faisons pas, que nous faisons bien ou pas. Elle est vraiment sur la sensibilisation pour aider au civisme.

Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON. – Voilà, c'est le choc des photos, le choc des images.

C'était la dernière réunion de ce Conseil de Communauté avant les vacances. Merci pour votre attention et bonnes vacances.

**Le Président de la Communauté de Communes
Charenton – Saint Maurice**

Jean-Marie BRETILLON

Le Secrétaire de séance

Chantal GRATIET